

Rapporteur : Jean-Claude RIQUIN

**OBJET : Marché M08-31 – acquisition de matériel gymnique au gymnase
de la Marronnerie
Demande de remise gracieuse de pénalités de retard**

Le marché acquisition de matériel gymnique est un marché passé en procédure adaptée et répertorié sous le n°M08-31.

La société KASSIOPE à ALLAUCH 13190 a été retenue. Le délai de livraison et de pose était prévu au 30 août 2008. Le procès verbal de réception fait apparaître un retard de livraison de 12 jours pour une partie du matériel représentant 2 529,54 € TTC pour un marché d'un montant global de 20 973,65 € TTC.

La société KASSIOPE a prévenu qu'elle était elle-même tributaire d'un retard de livraison de son fournisseur Janssen-Fritsen sis aux Pays Bas.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'arrêté du maire 2008/73 du 12 juin 2008 relatif à l'attribution du marché d'acquisition d'appareil gymnique à la société KASSIOPE,

CONSIDERANT l'article 4 de l'acte d'engagement faisant référence au délai de livraison et de pose,

CONSIDERANT le montant des pénalités de retard (30,35 €) en application de la formule de calcul indiquée par l'article 6 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

CONSIDERANT que les éléments d'explications fournis par la société KASSIOPE sont recevables,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard d'un montant de 30,35 € pour la société KASSIOPE 4, chemin des Monts Blancs – 13190 ALLAUCH

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtelleraut

Transmis à la sous préfecture

Le 12/12/08 n° 12322

Publié en mairie

Le 9/12/08

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS